

Rapport annuel

au 31 décembre 2015

LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT

Part «E»

Part «I»

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Document public

LA BANQUE



POSTALE

La Banque Postale Asset Management – 34, rue de la Fédération 75737 Paris Cedex 15

La Banque Postale Asset Management est une société de gestion agréée par l'AMF sous le n° 95015
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 099 733 euros – 344 812 615 RCS Paris

labanquepostale-am.fr

Sommaire

RAPPORT DE GESTION

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

CERTIFICATION DU CONTRÔLEUR LÉGAL DES COMPTES

Informations réglementaires concernant l'OPC

- Le 18 août 2015, un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (« swing pricing ») avec seuil de déclenchement a été mis en place pour votre FCP :

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans ces fonds, un facteur d'ajustement (« swing ») sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent lorsqu'est atteint un seuil significatif de souscriptions ou de rachats. Les mouvements de passif significatifs sont en effet susceptibles de générer des coûts notamment liés aux écarts entre le prix d'achat et le prix de vente dans des conditions de liquidité moindre, qui seraient sinon imputés aux autres porteurs toujours présents dans les fonds.

Ainsi, si un jour de calcul de VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts d'un FCP dépasse un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus a minima trimestriellement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base, des fourchettes d'achat-vente.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats des différents porteurs, il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du « swing » à un moment donné dans le futur. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2 % de la VL. Les investisseurs sont informés que les volatilités des VL de ces FCP peuvent ainsi refléter non seulement celles des titres détenus en portefeuille mais également celles liées à l'application de ce « swing pricing ».

L'utilisation de ce mécanisme n'exonère pas LBPAM de ses obligations en termes de meilleure exécution, de gestion de la liquidité, d'éligibilité des actifs et de valorisation des FCP. Sa mise en place ne doit pas modifier la politique d'investissement et de sélection de titres, notamment en matière de liquidité et de valorisation.

La mise en place du Swing Pricing ne génère pas de coûts supplémentaires pour le FCP : ce mécanisme se traduit uniquement par une répartition des coûts différente entre les porteurs.

- À compter du 31 décembre 2015, le tableau de synthèse présent dans le prospectus de votre FCP concernant le périmètre des titres sera modifié afin d'apporter des précisions relatives au calcul des expositions indiquées dans ce tableau.

Il est également mentionné qu'entre 90 et 100 % des notionnels CDS investis devront porter sur des émetteurs OCDE.

Commentaire de gestion

Au cours de l'exercice, nous avons porté une attention particulière aux émissions d'obligations responsables, et en particulier aux « green bonds ». Le terme d'« obligation responsable » désigne un titre obligataire ayant comme objectif le financement de projets à forte valeur ajoutée environnementale ou sociale, sur la base de l'engagement de l'émetteur de l'obligation. Ces obligations, aux conditions financières identiques aux émissions classiques, intéressent principalement les investisseurs ayant une démarche d'intégration ESG, et qui cherchent des instruments dédiés sur le marché du crédit. Ces obligations constituent en effet un nouvel axe de développement pour l'investissement responsable en se basant sur la finalité de l'investissement et plus seulement sur les qualités ESG de l'émetteur.

Dans la mesure où l'obligation responsable repose sur l'engagement de l'émetteur, il est nécessaire d'analyser le cadre mis en place pour l'émission : définition claire des projets éligibles, qualité des projets, traçabilité des fonds, certification de leur utilisation, transparence et reporting sur la réalisation des projets. LBPAM a ainsi mis en place une grille de notation propre pour ces émissions.

Le marché des « green bonds » a poursuivi sa croissance en 2015, pour atteindre 82 milliards d'euros, contre environ 55 en fin d'année 2014. Cette évolution a été marquée par une diversification des émetteurs, notamment en termes de rating financier et d'origine géographique. L'augmentation significative des émetteurs du secteur financier est également un fait marquant. Nous pouvons citer notamment les émissions d'Abn-Amro et de BPCE, auxquelles le fonds a participé en 2015.

- Abn-Amro : L'émission réalisée en juin 2015 permettra de financer - ou refinancer - les crédits accordés par le groupe en faveur de l'immobilier vert, à trois niveaux : résidentiel neuf en conformité avec les réglementations environnementales

avancées, installation de panneaux solaires sur le résidentiel existant (via sa filiale dédiée « Green loans »), bâtiments commerciaux disposant d'une certification avancée de qualité environnementale.

- BPCE : Les projets sélectionnés dans le cadre de l'émission réalisée en décembre 2015 porteront sur la conception, la construction et/ou la maintenance de sites de production d'énergie renouvelable (éolien, solaire et biomasse) situés en France. 2/3 des fonds levés serviront au refinancement de projets actuellement en portefeuille. 1/3 servira au financement de nouveaux projets. Spécialisée dans le montage des projets ENR (surtout acteurs indépendants de taille moyenne), la filiale Natixis Energeco sera le principal destinataire des fonds.

Au 31 décembre 2015, les obligations responsables représentaient environ 16 % de l'actif, un niveau en légère progression par rapport à l'année précédente.

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. La somme de l'exposition issue de l'investissement de titres en direct et de l'engagement est limitée à 100 % de l'actif net du FCP.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

Une référence aux performances de l'OPC est disponible sur le site internet de La Banque Postale Asset Management (onglet « Documentation » puis « Reporting ») :

www.labanquepostale-am.fr ou sur simple demande écrite auprès de La Banque Postale Asset Management, 34, rue de la Fédération – 75015 Paris.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Effet de levier

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 102,29 % selon la méthode de l'engagement,
- 105,55 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvestis uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Adhésion de l'OPC à diverses initiatives

L'OPC LBPAM Responsable Obli Crédit adhère au Code de transparence pour les OPC ISR ouverts au public, approuvé par l'AFG et le FIR.

Description des principaux critères et analyse des émetteurs

L'approche choisie pour cet OPC est l'approche « best-in-class ». Ainsi, l'objectif de l'OPC est de favoriser les émetteurs ayant les meilleures pratiques par rapport à leurs comparables en termes de développement durable, c'est-à-dire un développement qui concilie performance, respect de l'environnement naturel, cohésion sociale et bonne gouvernance. Ces émetteurs, tout en contribuant à l'émergence d'une croissance économique soutenable, offrent des espérances de rendement élevé sur le long terme.

Nous utilisons l'approche « best-in-class » pour la sélection des émetteurs selon les critères extra-financiers. Celle-ci s'appuie sur deux types d'analyse :

Analyse quantitative :

- L'ensemble des critères ESG évalués par trois agences de notation extra-financière sont pris en compte (MSCI ESG Research, Vigeo, Oekom),
- Les équipes d'analyse ESG de sociétés de courtage évaluent les entreprises selon les critères ESG.
 - Les critères ESG peuvent avoir un poids différent d'un secteur à l'autre. Par exemple, les critères de gouvernance sont particulièrement prépondérants dans l'analyse du secteur bancaire, alors que les critères environnementaux sont renforcés dans l'analyse du secteur automobile.
 - Les données issues de ces différentes sources sont comparées, afin d'aboutir à une Note ESG pour chaque entreprise entre 1 et 5 (du meilleur au moins bon).

Analyse qualitative :

- Afin de gagner en réactivité, et grâce au dialogue engagé avec les entreprises, les analystes ISR peuvent ajuster la Note ESG issue de l'analyse quantitative.
- La Note ESG peut être ajustée suite à une rencontre avec l'entreprise, ou grâce au travail de veille effectué par les analystes ISR (évolutions réglementaires, incidents, déclarations des dirigeants, enquêtes menées par des ONG ou des syndicats, etc.).

Les critères ESG peuvent donc avoir un poids différent d'un secteur à l'autre. Par exemple, les critères de gouvernance sont particulièrement prépondérants dans l'analyse du secteur bancaire, alors que les critères environnementaux sont renforcés dans l'analyse du secteur automobile.

L'évaluation ESG est revue à un rythme trimestriel.

Description de la méthodologie d'analyse et processus d'investissement

Comme expliqué précédemment, LBPAM utilise les données fournies par les agences de notation extra-financière et par les bureaux d'analyse ESG des sociétés de courtage dans le cadre de son process d'analyse ESG.

Processus d'investissement

Les règles ISR sont intégrées dans la gestion.

- Les entreprises du secteur « Aérospatiale et défense » sont interdits à l'investissement.
- À l'exception de ce secteur, le gérant peut investir sur la plupart des titres de l'univers ISR défini. Il doit néanmoins respecter le degré d'exposition défini en fonction du groupe de notation ESG, de manière à favoriser les émetteurs les moins risqués (restriction des titres notés 4 à maximum 10 % du portefeuille, interdiction des titres notés 5).

Si la Note ESG d'un émetteur est dégradée (passage à une note de 5 pour un émetteur privé ou public non souverain), la totalité des titres en portefeuille est vendue. Dans l'intérêt des porteurs, le gérant dispose d'un délai d'un mois pour effectuer cette vente, afin de tenir compte des conditions de marché.

Procédure de suivi et de sélection des intermédiaires

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

Politique d'exercice des droits de vote

La Banque Postale Asset Management tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT, 34 rue de la Fédération, 75015 Paris.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de La Banque Postale Asset Management : www.labanquepostale-am.fr.

Comptes annuels

BILAN ACTIF AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	39 892 555,93	35 431 209,55
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	35 887 439,13	31 689 291,65
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	35 887 439,13	31 689 291,65
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négo­ciables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	3 999 496,80	3 701 657,90
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 999 496,80	3 701 657,90
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	5 620,00	40 260,00
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	5 620,00	40 260,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	1 162 980,50	2 773 641,74
Liquidités	1 162 980,50	2 773 641,74
Total de l'actif	41 055 536,43	38 204 851,29

BILAN PASSIF AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres		
Capital	40 346 727,91	36 453 901,11
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	271 662,59	1 351 492,75
Résultat de l'exercice (a, b)	408 948,73	339 136,44
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	41 027 339,23	38 144 530,30
Instruments financiers	5 620,00	40 260,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	5 620,00	40 260,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 620,00	40 260,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	22 577,20	20 060,99
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	22 577,20	20 060,99
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	41 055 536,43	38 204 851,29

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EUR EUREX BOBL 0315	0,00	2 345 040,00
EUREX EUROBND 0315	0,00	1 558 700,00
XEUR FGBL BUND 10 H6	315 840,00	0,00
XEUR FGBM BOBL H6	3 528 090,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FGBX BUXL 30 H6	605 600,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	647 493,42	496 172,93
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	647 493,42	496 172,93
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	31,45	287,40
Autres charges financières	0,00	19 263,32
Total (2)	31,45	19 550,72
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	647 461,97	476 622,21
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	267 003,61	205 771,91
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	380 458,36	270 850,30
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	28 490,37	68 286,14
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	408 948,73	339 136,44

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EUR.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours les plus représentatifs parmi les cours de bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture jour.

Les valeurs négociées sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
Les titres d'OPC étrangers valorisant sur une base mensuelle, leurs valeurs liquidatives sont confirmées par les administrateurs des fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimation communiquée par les administrateurs de ces fonds et validée par le gérant.
5. Les titres de créances et assimilés négociables sont valorisés actuariellement par l'application d'un taux de référence éventuellement majoré par une marge calculée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
 - a. Pour les titres dont la durée de vie résiduelle est supérieure à un an, le taux de référence retenu est celui des titres d'État (BTAN ou OAT) de durée similaire ;
 - b. Pour les titres à moins d'un an de durée de vie résiduelle, le taux de référence retenu est celui du marché interbancaire offert à Paris, sauf pour les bons du Trésor où le cours de référence est une moyenne des cours contribués BGN ;
 - c. Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière, peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui de remboursement.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de compensation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :
- a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
 - b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêts de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
 - c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
 - d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.
9. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors bilan.
- L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
10. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.
11. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 0.70 % TTC de l'actif net pour l'action E et I.
12. Le taux global de frais de gestion (hors frais de transactions) sur l'actif moyen annuel est de 0,70 % TTC pour la part E et de 0.50 % pour la part I.
13. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
14. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé. Les intérêts de fin de semaine sont comptabilisés dans la valeur liquidative calculée le vendredi.
15. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Part E	Part I
Affectation du résultat net	Capitalisation	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Actif net en début d'exercice	38 144 530,30	25 895 952,53
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	17 742 765,95	24 880 951,92
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 629 707,26	-15 078 258,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	608 838,66	1 390 342,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-237 449,08	-62 237,80
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	148 481,30	160 595,47
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-263 912,00	-398 735,60
Frais de transactions	-7 704,00	-11 728,13
Différences de change	0,00	6 334,69
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-894 963,00	1 148 262,21
Différence d'estimation exercice N	695 137,72	1 590 100,72
Différence d'estimation exercice N-1	-1 590 100,72	-441 838,51
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	36 000,00	-57 850,00
Différence d'estimation exercice N	-4 260,00	-40 260,00
Différence d'estimation exercice N-1	40 260,00	-17 590,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	380 458,36	270 850,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	50,00
Actif net en fin d'exercice	41 027 339,23	38 144 530,30

* 18/07/2014 : PRIME DE SOLlicitation DE CONSENTEMENT XS0972570351 POUR 50 €.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	34 219 351,58	83,41
Obligations à taux. VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 668 087,55	4,07
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	35 887 439,13	87,47
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Taux	3 843 930,00	9,37
TOTAL Opérations de couverture	3 843 930,00	9,37
Autres opérations		
Taux	605 600,00	1,48
TOTAL Autres opérations	605 600,00	1,48

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	34 219 351,58	83,41	0,00	0,00	1 668 087,55	4,07	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 162 980,50	2,83
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	3 843 930,00	9,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	605 600,00	1,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	97 285,51	0,24	2 387 456,63	5,82	8 971 700,10	21,87	24 430 996,89	59,55
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 162 980,50	2,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 528 090,00	8,60	315 840,00	0,77
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	605 600,00	1,48

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/12/2015
Créances	
Total des créances	0,00
Dettes	
Frais de gestion	22 577,20
Total des dettes	22 577,20

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT E		
Parts souscrites durant l'exercice	9 388,64565	11 893 366,82
Parts rachetées durant l'exercice	-6 811,86264	-8 525 044,99
Solde net des souscriptions/rachats	2 576,78301	3 368 321,83
LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT I		
Parts souscrites durant l'exercice	456,44920	5 849 399,13
Parts rachetées durant l'exercice	-477,81936	-6 104 662,27
Solde net des souscriptions/rachats	-21,37016	-255 263,14

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT E	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT I	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	31/12/2015
LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	252 735,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 268,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2015
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2015
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	1 581 880,99
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2015
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 999 496,80
	FR0010855379	LBPAM RESPONSABLE TRESO I FCP 5DEC	3 999 496,80
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2015	31/12/2014
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	408 948,73	339 136,44
Total	408 948,73	339 136,44
LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	359 123,47	290 730,65
Total	359 123,47	290 730,65
LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	49 825,26	48 405,79
Total	49 825,26	48 405,79

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2015	31/12/2014
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	271 662,59	1 351 492,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	271 662,59	1 351 492,75
LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	243 630,19	1 192 991,57
Total	243 630,19	1 192 991,57
LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	28 032,40	158 501,18
Total	28 032,40	158 501,18

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Actif net Global en EUR	54 760 576,56	26 169 234,33	25 895 952,53	38 144 530,30	41 027 339,23
LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT E					
Actif net en EUR	25 263 527,10	25 156 421,07	23 778 758,34	33 631 572,12	36 787 784,14
Nombre de titres	25 648,47960	22 450,05463	20 472,24631	26 695,11077	29 271,89378
Valeur liquidative unitaire en EUR	984,99	1 120,55	1 161,51	1 259,84	1 256,76
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	67,27	44,68	8,32
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	16,78	22,27	16,08	10,89	12,26
LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT I					
Actif net en EUR	3 207 100,99	1 012 813,26	2 117 194,19	4 512 958,18	4 239 555,09
Nombre de titres	324,86149	90,00000	181,13940	355,17956	333,80940
Valeur liquidative unitaire en EUR	9 872,21	11 253,48	11 688,20	12 706,13	12 700,52
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	676,31	446,25	83,97
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	190,41	244,79	184,31	136,28	149,26
LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT O					
Actif net en EUR	26 289 948,47	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	2 651,00000	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000
Valeur liquidative unitaire en EUR	9 916,99	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	235,70	0,00	0,00	0,00	0,00

3.12 INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AUSTRALIE				
STOC TRU 1.5% 03-11-21 EMTN	EUR	900 000	894 151,77	2,18
TOTAL AUSTRALIE			894 151,77	2,18
AUTRICHE				
TELECOM AUSTRIA 5.625% 02/49	EUR	150 000	164 339,86	0,40
TELEKOM FINANZMANAGEMENT GMBH 3.125% 03/12/2021	EUR	185 000	203 292,36	0,50
VERBUND AG 1.5% 20-11-24	EUR	300 000	296 335,57	0,72
TOTAL AUTRICHE			663 967,79	1,62
BELGIQUE				
KBC GROU 1.875% 11-03-27 EMTN	EUR	200 000	198 391,77	0,48
KBC GROUPE SA 2.375% 25-11-24	EUR	100 000	103 118,05	0,25
TOTAL BELGIQUE			301 509,82	0,73
CANADA				
MGCN 1.9 11/24/23	EUR	200 000	202 210,45	0,49
TOTAL CANADA			202 210,45	0,49
DANEMARK				
CARLSBERG BREWERIES A/S 2.5% 28/05/2024	EUR	300 000	314 017,18	0,77
TOTAL DANEMARK			314 017,18	0,77
ESPAGNE				
B BILB VIZC A 0.625% 17-05-21	EUR	400 000	397 762,70	0,97
CAIXABANK 0.625% 27-03-25	EUR	500 000	465 529,86	1,13
NT CONS 1.5% 12-11-20 EMTN	EUR	300 000	302 802,93	0,74
SANT INT 1.375% 14-12-22 EMTN	EUR	300 000	297 586,95	0,73
TOTAL ESPAGNE			1 463 682,44	3,57
ETATS UNIS AMERIQUE				
AMER HON 1.375% 10-11-22 EMTN	EUR	200 000	203 104,82	0,50
APPLE 1.625% 10-11-26	EUR	100 000	100 126,63	0,24
BORG WARNER 1.8% 07-11-22	EUR	200 000	202 898,19	0,49
CA LA 1.125% 22-09-22	EUR	500 000	508 508,73	1,24
CITIG 1.375% 27-10-21 EMTN	EUR	200 000	201 617,96	0,49
CITIGROUP INC 3.625% 30/11/17	EUR	400 000	400 484,40	0,98
DIRECTTV HOLD 2.75% 05/23	EUR	300 000	324 964,97	0,79
GE 1 1/4 05/26/23	EUR	200 000	202 092,39	0,49
IBM 1 7/8 11/06/20	EUR	600 000	637 256,26	1,56
JPM C 1.5% 26-10-22 EMTN	EUR	300 000	303 767,95	0,74
JPM 1 3/8 09/16/21	EUR	500 000	509 490,04	1,24
KELLOGG 1.25% 10-03-25	EUR	300 000	289 783,29	0,71
MASTERCARD 1.1% 01-12-22	EUR	200 000	199 384,38	0,49
MCD 1 1/8 05/26/22	EUR	400 000	400 866,10	0,98
MDLZ 1 5/8 03/08/27	EUR	200 000	186 262,38	0,45
MORG STA 2.375% 31-03-21 EMTN	EUR	192 000	207 133,32	0,50
PLD 3 3/8 02/20/24	EUR	200 000	221 781,32	0,54
PPG INDU 1.4% 13-03-27	EUR	200 000	186 493,78	0,45
PROC AND GAMB 1.125% 02-11-23	EUR	300 000	300 413,16	0,73
PROLOGIS LP 1.375% 07-10-20	EUR	200 000	199 746,23	0,49
VERIZON COM 2.375% 17/02/2022	EUR	200 000	217 608,41	0,53
WELL FAR 1.125% 29-10-21 EMTN	EUR	200 000	201 444,03	0,49
WELL FAR 1.5% 12-09-22 EMTN	EUR	100 000	101 724,53	0,25
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			6 306 953,27	15,37

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
A 3.941% PERP EMTN	EUR	100 000	99 734,30	0,24
ACAFP 0 7/8 01/19/22	EUR	200 000	198 524,88	0,48
ACCOR SA 4.125% PERP	EUR	200 000	201 580,25	0,49
AIR LIQUIDE FINANCE 2.125% 15.10.2021	EUR	600 000	643 896,56	1,57
AKEFP 4 3/4 10/29/49	EUR	200 000	199 925,03	0,49
ALD 0.75% 26-01-18 EMTN	EUR	300 000	302 363,55	0,74
ALDINT 2 05/26/17	EUR	300 000	309 877,63	0,76
BFCM TV PERP SUB	EUR	600 000	354 022,33	0,86
BFCM 3.0% 11-09-25 EMTN	EUR	100 000	103 997,82	0,25
BNP PARIBAS TV06-PERP.	EUR	250 000	260 066,24	0,63
BNP PARIBAS 2.5% 23/08/2019	EUR	200 000	216 456,26	0,53
BPCE 1.125% 14-12-22 EMTN	EUR	400 000	395 154,49	0,96
CARR 1.25% 03-06-25 EMTN	EUR	100 000	98 300,66	0,24
DANONE 2 1/4 11/15/21	EUR	300 000	323 446,57	0,79
EDF 2 1/4 04/27/21	EUR	700 000	762 295,30	1,85
ENGIE 2 3/8 05/19/26	EUR	500 000	545 139,88	1,33
FONC DES REGI 1.75% 10-09-21	EUR	400 000	397 569,70	0,97
GDF SUEZ. 1.375% 19/05/2020	EUR	400 000	418 243,31	1,02
GROUPE D 1.25% 30-05-24 EMTN	EUR	300 000	296 144,85	0,72
NOVALIS SAS 3.0% 30-04-22	EUR	200 000	197 811,33	0,48
ORANGE 4.25% PERP	EUR	200 000	210 837,51	0,51
PERNOD 2% 22/06/2020	EUR	100 000	105 725,50	0,26
RCI B 1.375% 17-11-20 EMTN	EUR	137 000	138 278,33	0,34
REXEL 3.25% 15-06-22	EUR	300 000	297 541,67	0,73
RTE EDF 1.625% 27/11/25 EMTN	EUR	300 000	298 413,47	0,73
SCOR 3.0% 08-06-46	EUR	100 000	97 825,70	0,24
SOGECAP SA 4.125% 29-12-49	EUR	200 000	197 033,48	0,48
SOLVAY FINANCE 6.375% 02/06/2104 STEP-UP	EUR	300 000	315 338,14	0,77
SUEZ ENVI CIE 3.0% 31-12-99	EUR	100 000	101 258,56	0,25
ULFP 1 03/14/25	EUR	300 000	285 279,13	0,70
UNIBAIL-RODAMCO SE 3.5% 06/04/16	EUR	94 000	97 285,51	0,24
ZFFNGR 2 1/4 04/26/19	EUR	200 000	203 408,66	0,50
TOTAL FRANCE			8 672 776,60	21,15
IRLANDE				
FCA CAPI 1.25% 13-06-18 EMTN	EUR	200 000	200 822,02	0,49
FGA CAPI 1.375% 17-04-20 EMTN	EUR	200 000	200 272,09	0,49
GE CAPITAL 2.25% 20/07/2020	EUR	200 000	216 039,87	0,53
GE CAPITAL 2.875% 18/06/2019	EUR	143 000	157 407,10	0,38
SWISS 1.875% 08/09/2021	EUR	200 000	211 127,26	0,51
ZURNVX 1 3/4 09/16/24	EUR	200 000	203 475,48	0,50
TOTAL IRLANDE			1 189 143,82	2,90
ITALIE				
AEMSPA 4 3/8 07/10/21	EUR	200 000	239 684,14	0,58
ASSGEN 2 7/8 01/14/20	EUR	400 000	442 852,44	1,08
ENI 1.5% 02-02-26 EMTN	EUR	200 000	194 997,86	0,48
ENIIM 1 3/4 01/18/24	EUR	200 000	202 655,21	0,49
EXOR 2.125% 02-12-22	EUR	300 000	299 071,80	0,73
INTE SP VITA SUB 4.75% PERP	EUR	200 000	200 657,17	0,49
INTE 1.125% 14-01-20 EMTN	EUR	500 000	507 806,30	1,24
INTE 1.375% 18-12-25 EMTN	EUR	200 000	197 311,25	0,48
ISPVIT 5.35 18/09/2018	EUR	200 000	223 616,61	0,55
SNAM SPA 5.25% 19/09/2022	EUR	300 000	382 743,54	0,93
TRNIM 0 7/8 02/02/22	EUR	100 000	99 266,88	0,24
UNIC E3R+1.0% 19-02-20 EMTN	EUR	100 000	100 508,68	0,24
TOTAL ITALIE			3 091 171,88	7,53

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
JERSEY				
UBS GROU FUND 1.75% 16-11-22	EUR	300 000	301 374,21	0,73
TOTAL JERSEY			301 374,21	0,73
LUXEMBOURG				
SES 4.625% 09/03/2020	EUR	200 000	237 386,51	0,58
TOTAL LUXEMBOURG			237 386,51	0,58
NORVEGE				
STLNO 0 7/8 02/17/23	EUR	300 000	292 790,75	0,71
TOTAL NORVEGE			292 790,75	0,71
PAYS-BAS				
ABN AMRO 0.75% 09-06-20 EMTN	EUR	1 200 000	1 212 855,93	2,96
ABN AMRO 2.875% 30/06/25 EMTN	EUR	200 000	208 417,26	0,51
ACHMEA BV 4.25% PERP EMTN	EUR	200 000	193 919,37	0,47
ALLIANZ FI.TV11-080741 EMTN	EUR	200 000	237 855,16	0,58
ANNGR 1 5/8 12/15/20	EUR	200 000	199 941,36	0,49
DE BAH 1.625% 06-11-30 EMTN	EUR	553 000	543 064,77	1,32
DSM 1.75% 11/19	EUR	200 000	209 854,83	0,51
GENERALI FIN. 5.479% 07-57	EUR	350 000	378 366,20	0,92
HEINEK 1.5% 07-12-24 EMTN	EUR	100 000	98 529,85	0,24
IBESM 2 1/2 10/24/22	EUR	700 000	757 453,44	1,85
ING BA 0.75% 24-11-20 EMTN	EUR	300 000	299 577,20	0,73
KONINKLIJKE KPN 6.125% 09/49	EUR	200 000	216 754,10	0,53
NNGRNV 1 03/18/22	EUR	300 000	295 855,64	0,72
RABO NEDE 2.5% 26-05-26	EUR	400 000	410 176,22	1,00
REPS INT 2.125% 16-12-20 EMTN	EUR	400 000	397 760,48	0,97
ROSW 0 7/8 02/25/25	EUR	299 000	295 832,81	0,72
TELE DE ESPA SA 4.2% PERP	EUR	200 000	198 314,43	0,48
TENNET HOLDINGS BV 2.125% 01/11/2020	EUR	200 000	214 284,78	0,52
TOTAL PAYS-BAS			6 368 813,83	15,52
PORTUGAL				
ENER DE PORT 5.375% 16-09-75	EUR	200 000	200 510,25	0,49
TOTAL PORTUGAL			200 510,25	0,49
ROYAUME UNI				
BACR 1 1/2 04/01/22	EUR	200 000	200 652,89	0,49
BARCLAY 2.625% 11-11-25 EMTN	EUR	200 000	200 622,93	0,49
BG ENERGY 3% 11/18	EUR	600 000	646 211,02	1,58
CREDIT AGRICOLE LONDON 2.375% 20/05/2024	EUR	200 000	216 058,97	0,53
CS 1 1/8 09/15/20	EUR	400 000	407 341,05	0,99
FCE BANK 1.75% 05/18	EUR	100 000	103 773,95	0,25
FCE 1.528% 09-11-20 EMTN	EUR	200 000	202 323,93	0,49
TESCO CORP 1.375% 01-07-19 EMTN	EUR	300 000	291 060,85	0,71
VODA 0.875% 17-11-20 EMTN	EUR	200 000	200 008,29	0,49
TOTAL ROYAUME UNI			2 468 053,88	6,02
SUEDE				
ALFASS 1 3/8 09/12/22	EUR	200 000	200 008,07	0,49
NORD BAN 1.875% 10-11-25 EMTN	EUR	100 000	99 748,89	0,24
SBAB 2 3/8 09/04/20	EUR	300 000	321 975,47	0,78
SKFBSS 2 3/8 10/29/20	EUR	300 000	317 760,77	0,77
SVEN HAN 1.125% 14-12-22 EMTN	EUR	400 000	397 550,49	0,98
TOTAL SUEDE			1 337 043,69	3,26
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			34 305 558,14	83,62
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			34 305 558,14	83,62

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LBPAM RESPONSABLE TRESO I FCP 5DEC	EUR	390	3 999 496,80	9,75
TOTAL FRANCE			3 999 496,80	9,75
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 999 496,80	9,75
TOTAL Organismes de placement collectif			3 999 496,80	9,75
Titres mis en dépôt				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
B E3R+0.4% 15-01-20 EMTN	EUR	612 000	612 764,69	1,49
SG E3R+0.27% 16-01-17 EMTN	EUR	200 000	200 307,45	0,49
UNIBAIL RODAMCO 2.50% 02/24	EUR	700 000	768 808,85	1,88
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 581 880,99	3,86
TOTAL Titres mis en dépôt			1 581 880,99	3,86
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme ferme				
Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé				
XEUR FGBL BUND 10 H6	EUR	-2	-1 400,00	0,00
XEUR FGBM BOBL H6	EUR	-27	-4 220,00	-0,01
XEUR FGBX BUXL 30 H6	EUR	4	1 360,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé			-4 260,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes			-4 260,00	-0,01
TOTAL Instruments financiers à terme			-4 260,00	-0,01
Appel de marge				
Appels de marges C.A.Indo en euro	EUR	4 260	4 260,00	0,01
TOTAL Appel de marge			4 260,00	0,01
Dettes				
Comptes financiers				
			-22 577,20	-0,06
			1 162 980,50	2,83
Actif net			41 027 339,23	100,00
<hr/>				
LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT E	EUR	29 271,89378	1 256,76	
LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT I	EUR	333,80940	12 700,52	



LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2015**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2015**

LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT
34, rue de la Fédération
75737 PARIS Cedex 15

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les organes de direction de la société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité de la société de gestion du fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

*PwC Sellam, 2, rue Vatimesnil CS 60003 92532 Levallois Perret Cedex.
T: +33 (0) 1 45 62 00 82, F: +33 (0) 1 42 89 45 28, opcvm@cabinetsellam.com*



LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT

3. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes

PwC Sellam

Frédéric SELLAM



ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Composition de l'actif au 31 décembre 2015

LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT
34, rue de la Fédération
75737 PARIS Cedex 15

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds d'investissement à vocation générale LBPAM RESPONSABLE OBLI CREDIT, et en application des dispositions de l'article L.214-24-49 du Code monétaire et financier et de l'article 422-83 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 31 décembre 2015 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du fonds d'investissement à vocation générale acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du fonds d'investissement à vocation générale acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux, la présente attestation est émise en date de signature électronique.

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PwC Sellam
Frédéric SELLAM

PwC Sellam, 2, rue Vatimesnil CS 60003 92532 Levallois Perret Cedex.
T: +33 (0) 1 45 62 00 82, F: +33 (0) 1 42 89 45 28, opcvm@cabinetsellam.com